

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 02/2017

Objets du préavis :

- Remplacement d'un véhicule d'exploitation au service des eaux

Conseil Communal

De et à Payerne

Payerne, le 28.03.2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 02/2017 était composée de Madame et Messieurs

- De Dompierre Muriel
- Bieri Ernst
- Diserens Jean-David
- Marguet Christian
- Oulevey Pierre
- Rotzetter Michaël
- Perey Stéphane, en tant que président-rapporteur

La commission s'est réunie à une reprise, le jeudi 23 mars 2017.

Le municipal M. André Jomini, accompagné de M. Norbert Carrel, chef du service des infrastructures nous ont rejoint en cours de séance. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs réponses apportées.

Le secteur des eaux possède trois véhicules :

- Un véhicule utilitaire VW, année 2015, qui est utilisé par le chef de secteur pour les activités de contrôles d'installations, prélèvement d'eau pour analyse, séances de chantier, mesurage, transport de personnes.
- Un pickup 4x4 Gladiator, année 2012, qui est utilisé pour les révisions de bornes hydrantes, vannes de chaussée, pose de nouvelles conduites, etc.
- Une jeep Toyota Land Cruiser, année 1999, équipée pour les interventions d'urgence lors de fuites sur le réseau et qui est également utilisé pour le travail quotidien (raccordements privés, entretien des vannes, compteurs, réservoir, entretien des captages d'eau, etc.).

L'objet de ce préavis concerne ce dernier véhicule, qui a été mis en circulation le 17 mars 1999, et comptabilise plus de 100'000 km au compteur et 8'500 heures de travail. Ces heures de travail représentent environ 425'000 km. Ce véhicule, qui montre de sérieux signes de fatigue, doit être expertisé cette année et les frais de remise en état ont été estimés à 20'000 francs, ce qui est largement supérieur à la valeur résiduelle du véhicule.

L'analyse des besoins pour l'acquisition du nouveau véhicule démontre que celui-ci devrait être un utilitaire fermé permettant de transporter trois personnes ainsi que le matériel nécessaire pour les interventions usuelles et d'urgence. Une traction intégrale est nécessaire afin de pouvoir accéder à tout le réseau d'eau, de la station de pompage aux puits en passant par les réservoirs.

Voici les spécificités du véhicule et de son équipement :

- Mercedes-Benz Sprinter 316 CDI KA 3665 S ;
- type : véhicule fourgon ;
- boîte à vitesse automatique ;
- Euro VI ;
- cabine trois places ;
- crochet Vaio 3,5 t à la boule.

Le coût d'achat de ce véhicule est le suivant :

- Prix de base du véhicule	Fr. 46'450.-
- équipements spéciaux	Fr. 16'560.-
- équipements supplémentaires	Fr. 4'290.-
- équipement intérieur du véhicule	Fr. 13'487.55
- options	Fr. 1'900.-
- remorque + forfait livraison	Fr. 6'795.15
- TVA	Fr. 5'806.60
- rabais	Fr. 11'000.-
- reprise du Toyota Landcruiser	Fr. 5'000.-
- prime de reprise	Fr. 4'000.-
Total TTC arrondi	Fr. 76'000. –

La commission c'est interrogée sur les points suivants:

- 1- La nécessité de changer ce véhicule
- 2- La nécessité d'avoir une boîte automatique étant donné l'utilisation du véhicule car les frais d'entretien sont plus élevés qu'une boîte manuelle
- 3- L'équipement du véhicule en pneus d'été alors qu'il sera beaucoup utilisé dans le terrain
- 4- L'encombrement en hauteur d'une galerie de toit
- 5- Aucune caméra de recul alors que le véhicule est encombrant

Le municipal M. André Jomini et M. Norbert Carrel, chef du service des infrastructures ont répondu à nos interrogations :

1. Au vu des arguments présentés et de la nécessité d'expertiser l'ancien véhicule, le remplacement du véhicule est complètement justifié.
2. Ce genre de véhicule (4x4) ne propose que des boîtes automatiques.
3. Le véhicule sera équipé directement en pneus d'hiver.
4. La hauteur du véhicule est adaptée à l'empattement du véhicule.
5. Les vitres arrières de ne seront pas protégées et, comme ils se déplacent en équipe, il y a toujours un aide-chauffeur.

En conclusion, la commission se prononce favorablement sur les conclusions de ce préavis. Il s'agit d'un outil de travail nécessaire pour l'entretien de notre réseau d'eau. La commission, à l'unanimité de ces membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2017 de la Municipalité du 8 mars 2017 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

Article 1 : d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule d'exploitation du secteur des eaux tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 76'000. – (TTC), montant dont il y a lieu de déduire la récupération de la TVA ;

Article 2 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 76'000. – (TTC) par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à amortir le véhicule d'exploitation du secteur des eaux soit Fr. 76'000.-, montant dont il aura lieu de récupérer la TVA, par un prélèvement sur le fonds de réserve compte no 9.280.8100 « Eaux, travaux futurs ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission

Stéphane Perey
Président-rapporteur